



Genève, le 1^{er} mars 2017

Le Conseil d'Etat

808-2017

Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec une nouvelle série d'Etats et de territoires à partir de 2018/2019 : ouverture de la procédure de consultation.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettres adressées aux gouvernements cantonaux du 1^{er} décembre 2016, vous invitez ceux-ci à prendre position sur les projets d'arrêtés fédéraux mentionnés en titre.

A plusieurs occasions, le Conseil d'Etat a exprimé son soutien à la stratégie du Conseil fédéral pour une place financière suisse compétitive. Sur le principe, nous nous sommes prononcés favorablement sur les différents projets mis en consultation visant à ce que la Suisse respecte ses engagements d'adhérer aux normes internationales en matière d'échange de renseignements à des fins fiscales. Nous avons notamment approuvé la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ainsi que le projet de mise en œuvre de l'échange automatique de renseignement (EAR).

Sur la liste des Etats et territoires qui font l'objet de cette consultation, nous n'avons pas de commentaires à formuler.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


François Longchamp